



POLE D'EXCELLENCE RURALE

CONTEXTE ET OBJECTIF

Pour soutenir les dynamiques d'initiative rurale et encourager l'innovation, le gouvernement a mis en place la procédure des pôles d'excellence rurale (PER) en décembre 2005. Dans ce cadre, des appels à projets ont été lancés.

Un premier appel à projets a été réalisé en deux vagues successives de sélection sur l'année 2006. Celui-ci ayant suscité l'intérêt d'un grand nombre d'acteurs, le gouvernement a lancé une nouvelle génération de PER en novembre 2009.

THEMATIQUES

Les projets définis dans le cadre des pôles d'excellence de 1^{ère} génération relèvent de 4 thématiques :

- Promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques.
- Valorisation et gestion des bio-ressources.
- Offre de services et accueil de nouvelles populations.
- Actions innovantes en matière de productions industrielles, artisanales et de services localisées.

Le second appel à projets a pour but de soutenir des actions diversifiées et adaptées pour :

- Développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires ruraux.
- Faciliter la vie quotidienne des populations rurales.
- Organiser et animer les territoires afin d'assurer la complémentarité des espaces.

CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS

Pour être labellisés, les projets de «pôles d'excellence rurale» doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- Une ambition en matière d'emploi.
- Une priorité au développement territorial durable.
- Un ancrage rural fort.
- Une conduite de projet multi partenariale.
- Une place affirmée à l'innovation.

BILAN NATIONAL

Les Pôles d'Excellence Rurale de 1^{ère} génération (2006)

Au total, **379 PER** ont été labellisés par le Gouvernement au cours de la 1^{ère} génération (juin et décembre 2006). La participation globale de l'Etat et des fonds européens était fixée à 235 millions d'euros. Le plafond de l'enveloppe attribuée à chaque PER était fixé à 1 million d'euros.

Les Pôles d'Excellence Rurale de 2^{ème} génération (2009-2010-2011)

Au total, **264 PER** ont été retenus à l'issue des deux vagues d'appel à projet 2^{ème} génération. La participation globale de l'Etat et des fonds européens s'élève à 235 millions d'euros. Le plafond de l'enveloppe attribuée à chaque PER a été relevé à 1,5 million d'euros.

Suite à la 1^{ère} vague de dépôt des dossiers, un projet a été labellisé en Côte-d'Or. Il s'agit de **L'éco-pôle Bois** de La Roche-en-Brénil (<http://comcomdesaulieu.jimdo.com/eco-pole-de-la-roche/>) porté par le Syndicat mixte du pays de l'Auxois-Morvan Côte-d'Orien. Ce projet vise à la constitution d'une filière de valorisation du bois. L'éco-pôle est ainsi une plateforme de valorisation et de gestion des bio-ressources. Il accueille sur près de 35 ha des entreprises de première et de deuxième transformation du bois. L'installation des entreprises sur la zone est facilitée par la viabilisation de lots individuels, raccordés aux réseaux (SNCF et routier, mais aussi eau, électricité et assainissement). Les entreprises implantées sont :

- DDM, société familiale de fraisage et de profilage de petits bois ronds, qui fonctionne dans les locaux de la scierie SCIONS.
- GBA, du groupe Lafarge, qui expédie actuellement un train de granulats par jour.
- Le groupe Fruytier, qui commercialise des bois transformés et prêts à l'usage dans toute l'Europe. Ce groupe installe une unité de production de plus de 500m³ par jour de résineux sur 16 ha.
- Le groupe hollandais The Clean Energy Company (SHV Primagaz), qui a acheté la société Brenil Pellets, devrait produire 15 000 tonnes de granulés de bois et de bûchettes de bois par an à partir de sciure des scieries Fruytier et Scions et de la société DDM.

Ce PER représente un investissement public de 6 M€ HT. En 2008, la Communauté de Communes de Saulieu a achevé la viabilisation de la plateforme et en 2009, l'entreprise de première transformation Fruytier a commencé ses essais de production. Elle sera opérationnelle en juin 2011.

Enfin, le Ministère de l'Écologie a retenu en 2010 le projet d'unité de cogénération alimentée à partir de biomasse Brenil Énergie SAS. Le consortium d'entreprises va donc implanter une centrale thermoélectrique sur l'éco-pôle Bois.

Suite au 2^{ème} appel à projet, quatre pôles ont été labellisés en Côte-d'Or :

- «**Les Grands lacs du Morvan**» porté par le Parc naturel régional du Morvan (www.parcumorvan.org) – subvention de l'Etat de 800 K€.
- «**La Ferme du hameau, l'Auxois naturellement**» porté par le pays de l'Auxois-Morvan (www.pays-auxois-morvan.fr) – subvention de 800 K€.
- «**L'Aéropole Darois-Bourgogne : le berceau européen de l'aéronautique légère de loisirs**» porté par l'association Innov' Aero (www.innovaero.com) – subvention de 350 K€.
- «**Tourisme fluvial, pédestre et cycliste autour de la Saône**» porté par la Communauté de Communes Rives de Saône – Saint-Jean-de-Losne-Seurre (www.rivesdesaone.fr) – subvention de 230 K€.

En juin 2010, un pôle côte-d'orien a été sélectionné dans la 1^{ère} vague :

- «**Entrez et investissez dans le 21** ». Présenté par un futur GIP (groupement d'intérêt public), il est constitué de onze actions relevant de l'enjeu "valorisation de la capacité économique des territoires ruraux" d'une partie du territoire du Pays Auxois Morvan autour de quatre Communautés de Communes (20.693 habitants sur 1000 km²).

En avril 2011, dans le cadre d'une 2^{ème} vague, deux pôles ont été labellisés en Côte-d'Or :

- «**Métal Valley Montbard/Venarey-Les-Laumes** » est un projet porté par le Groupement pour la promotion de la Métal Valley. Il vise à accroître la capacité économique des territoires ruraux, à améliorer l'attractivité du territoire, l'image de la métallurgie et plus largement des métiers de l'industrie, à maintenir et développer l'emploi et à répondre aux besoins de nouveaux logements et de renforcement des services à la population. (www.metalvalley.fr/)
- «**Les services à l'enfance, levier du développement local** » est un projet porté par la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges. Il a pour objectif de développer et structurer l'offre de services en matière d'accueil de l'enfance-jeunesse par la création d'un réseau de pôles scolaires et périscolaire ainsi que d'une structure multi-accueil de la petite enfance associé à un relais assistantes maternelles. (www.paysdenuitssaintgeorges.com/)

Pour plus d'informations : poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/

CONTACTS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR BP 17440 - 21074 Dijon cedex - Site : www.cci21.fr
Déborah MOUSSU • tél 03 80 65 92 56 • fax 03 80 65 37 09 • e.mail : deborah.moussu@cci21.fr